



**CENTRE SOCIOCULTUREL CLARA ZETKIN • SORTIES ÉTÉ 2022**  
**COUPON DE TIRAGE AU SORT À DÉCOUPER ET À GLISSER**  
**DANS L'URNE AVANT LE 24 JUIN 2022**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Téléphone :** .....

**Nombre de place par famille (en fonction de la composition familiale) .....**

**PREMIER CHOIX**

**MERCREDI 20 JUILLET 2022**  
**FORT MAHON**

**MERCREDI 27 JUILLET 2022**  
**BASE NAUTIQUE CERGY PONTOISE**

**DEUXIÈME CHOIX**

**MERCREDI 03 AOÛT 2022**  
**DEAUVILLE**

**MARDI 30 AOÛT 2022**  
**BASE DE LOISIRS DE BUTHIERS**

*En cas d'impossibilité de répondre à votre première demande,  
merci d'indiquer votre second choix (dans la mesure des places disponibles).*



**CONDITIONS POUR POUVOIR PARTICIPER AU TIRAGE AU SORT :**

- Être adhérent du centre socioculturel en 2022 ;
- Ne pas bénéficier de plus d'une sortie par été et par famille (1 seul bulletin dans l'urne).

**INSCRIPTION AU TIRAGE AU SORT**

- Bulletin à remplir après vérification de l'inscription au Centre Socioculturel Clara Zetkin et à glisser dans l'urne prévue à cet effet,
- Bulletin à remplir du mercredi 1 juin au vendredi 24 juin 2022 à 16h00.
- L'attribution des places pour les sorties à la mer organisées par le centre socioculturel Clara Zetkin se fera par tirage au sort le samedi 25 juin 2022 (voir ci-dessus, dates et destinations des sorties à la mer).

**CHARTRE DES SORTIES**

L'inscription aux ateliers et aux sorties est validée après règlement au service régie en mairie.

En cas d'annulation par l'adhérent, aucun remboursement ne sera fait.

Chaque famille inscrit uniquement sa propre famille selon la composition familiale inscrite sur la fiche d'adhésion.

Les enfants ne peuvent pas s'inscrire sans la présence de leurs parents.

**ATTENTION : Une place réservée et non utilisée = une famille sur le côté !**

**DÉROULEMENT DES SORTIES**

- Les accompagnateurs qui participent à la sortie ont en charge de veiller au bon déroulement de la sortie pour l'ensemble du groupe.
- Ils sont déchargés de toute responsabilité de surveillance ou d'encadrement des enfants qui sont sous la seule responsabilité de leurs parents.

**L'accompagnateur n'est pas le parent !**

- Pour le bon déroulement de la sortie il est important que chacun respecte les règles de vie en collectivité (bienveillance, entraide, solidarité, ponctualité).
- Les participants doivent respecter les règles d'hygiène et de sécurité (plan Vigipirate, surveillance lors de baignade, ceintures attachées dans le car, etc...).
- Durant les voyages en car, les parents doivent être assis à côté de leurs enfants.

**TARIFS**

**Adhésion :** L'adhésion est au prix de 6€ par an pour l'ensemble de la famille (janvier à décembre).

**Sorties :** 2.50€ par enfant par sortie / 5€ par adulte par sortie